

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Bernard LAVERGNE, Claude BINET, Jean-Pierre LORENZON, Francis DUTHIL, Michel BROUSSE.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Germinal SALSENECH, Daniel GUIHARD, Michel GRIMAUD, Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGÈRE, Michel SERRANO, Pierre ALLEMAND, Georges LAGRÈZE, Denis GUILLOU, Christine BIELLE, Annie REIMHERR, Michel MINGO, Alain DE VOS, Alain LERDU, Jacques DUBICKI (2 voix), Francis GRAS, Bernard VERGNES, Jean-Claude VALADIER, Jean-Jacques TURC, Serge GAROSTE, Dominique PASCUAL, Sébastien LANZUTTI, Hubert TERRIGHI, Jean-Claude CAVAILLÉ, Gérard DELCOUSTAL (2 voix), Éric GRASSET, Rémi MOREAU, Didier CAYSSILLE (2 voix), Éric DEVROUX, Marius DAL CIN, Michel DOUSSINE, Jean-Pierre GUEZET, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Serge LARROCHE, Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, Jean-Pierre VIGNAUD, Pierre CHAUVEL, Philippe CASTANIER, André DULIN, Jean-Louis LEMANACH, Francis ARANDA, Jean-Pierre MOULY (2 voix), Jean-Marie LOUVEL, Georges RODIER, Rodolphe BERNOU, Daniel MARTET, Jean-Robert GAROSTE, Nicole BERNADET, Paul BORDES, Jean-Marc CHATRAS, Jean-Max MARTIN, Michel KAUFFER, Jean-François GUILLOT, Joël BERNARD, Alain GIBRAT, André APPARTIO, Robert RIEUCAUD, Marie-France VILLES, Marie-Françoise DACHY, Raymond ZINEZI, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Daniel PINÈDE, Daniel THUIN, Françoise JORREY, François BOUYOU, Pascal DE BRITO, Roger PERON, Gérard FIX, Auguste FLORIO, André MESSINES, Michel PAGES, David GREEN, William BALDI, Patrick CARRÈGUES, Jean-Pierre DERC, Pascal DANDY, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Ginette VERHOEVEN, Serge CADIOT, Gérard MULLER, Jean BORDIN, Michel DARROUMAN, Roland SOCA, Roland MONTHEAU, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Joël CHRÉTIEN, Aldo RUGGERI, Jean-Michel LAFFARGUE, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Thierry TRIAYRE, Andrée JARDEL, Christophe ROUDIL, Francine LALETTE, Jean-Michel MESSI, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Pierre MALEYRAN, Antoine MILANESE, Christine MERLIN CHABOT, Michel DAYNES, Michel LATASTE, Silvano FAELLA, Gérard BONNE, Denis MORVAN, Guy CLUA, Bernard RICCI, Jean-Michel POIGNANT, Guy BALANCIE, Grégory CAMARA-GONZALES, Michel JAY, Jean-Louis BONETTI, André FERNANDEZ, Marie-Thérèse MEROT, Jean-Pierre BAZZON, Alain ARMILHAC, Bruno BUISSON, Jacqueline BELOTTI, Janik CAZETTE, Janine CINEL, Jean-Pierre CALMEL, Joël BRAZZOROTTO, Serge CADRET, François TISSOT, Bernard PATISSOU, Gilbert TOVO, Jean-Michel SAINT-SIMON, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Marie-Thérèse POUCHOU, Guy-Frédéric ALBASI (2 voix), Michel CREHEN, Francis PINASSEAU, Philippe DOMAGALA, Jean-Pierre CHALAH, Annie LACOUE, Lionel FEUILLAS, Christian PAJOT, Christophe COURREGELONGUE, Michèle AUTIPOUT, Joël FIEVET.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs Jacques VERDELET (Maire de LAGRUÈRE), Patrick POURCEL (délégué suppléant de LAROQUE TIMBAUT), Daniel BORDENEUVE (délégué suppléant de MAUVEZIN SUR GUPIE), Christophe BESSIÈRES (délégué suppléant de THOUARS SUR GARONNE).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs Silvio GUIGUAN, Carmela GERI, Gérard MARBOTTE, Alexandre DA DALT, Jean DUPONT, Jean-Charles ROUJOL, Christian PEZZUTI, Éric PECH, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Marie QUEYREL, François TOLLON-POMMEROL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Jean-Louis MOLINIÉ, Nicole GERION-MOURGUET,

Marc DE LAVENÈRE-LUSSAN, Roland FOLCHER, Michèle DUCLERCQ, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Julie CASTILLO, Thierry MEILLIER, Philippe HUVELLE, Joël TESSANDIER, Pierre SICAUD, Josette WOHMANN, Claudine PINOTEAU, Ronan PERCHOC, Sylvie COSTA, Michel MASSET (2 voix), Andrée AUVRAY, Yolande MARIA, Chantal MAURES, Sylvain DA DALT, Bruno ROSSETTO, André COTS, Nicolas RAVEL, Paulette LABORDE, Pierre LAPEYRE, Péire BOISSIÈRE, Frédéric JOLY, Chrystel COLMAGRO, Jean-Claude MAXANT, Serge CONSTANTIN, Jean-Paul DESTIEU, Jean-Jacques BEAUCÉ, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Guy PEREUIL, Christian DIEUDONNÉ, Pascal BOUTAN, Thierry MARTY, Serge PERES, Christian BROCHEC, Joëlle LABADIE, Max LEMARCHAND, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Isabelle LABONNE, Michel HOSPITAL, Jean-Christophe DALLA SANTA, Thierry BOUQUET, Claude ÉTIENNE, Jean-Marie GARY, Michel LABAT, Magalie CANO-HERNADEZ, Christian LUSSAGNET, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Michèle LAFOZ, Jérôme BONNE, Marie-Noëlle FAURE, Guy VIGNERON, Laurent BOLZER, Jean-François SEGALA, Henri DE COLOMBEL, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Georges-Robert PINIELLO, Serge COSTELLA, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Michel GARRIGUES, Pascale LAMOINE, Hélène DA ROS, Christian PENOT, Christelle PELLEGRIN, Françoise SCHUSTER, Jean GRANADOS, Céline LABBÉ, Didier RESSIOT, Marie-Claude VINCENZI, Michel SAVY, Yves LOUBAT, Serge FAUX, Joël BUCHARD, René ORTYL, Gilles BONHOURE, Jean-Jacques FOULOU, Claude CHRISTOFOLI, Michel DE LAPEYRIÈRE, Jean-Paul GLORYS, Yves MAHIEU, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Jean-Claude MALCAYRAN, Christian ROBERT, Claude MARIN, Joël SCIE, Thérèse SANIAL, Éric CASSAGNE, Francis DA ROS, Élise IGOUNET, Lino DALLA SANTA, Christiane LARTIGUE, Daniel RENTENIER, Alain BROUILLET, Gilles GUÉRIN, Denis DUTEIL, Jean-Luc MUCHA, Daniel DUROSIER, Philippe LEYGUES, Didier BALSAC, Jean-Claude LOUIT, Jean-François PECQUEUR, Jean-Claude FORNASARI, Serge CERE, Alain CLAVERIE, Gérard LAFON, Patrick CASSANY, Bernard SPERANDIO, Line LALAURIE, Régine POVEDA, Pierre GRANGE, Jean-Paul BOUCHER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LORENZON.

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Marion BAZINETTE (DGA Technique), Nicolas BABIN (Responsable des Régies), Alexandra BRAAK (Responsable du Service ANC), Corinne ZORZI (Responsable du Service Administration Générale/Marchés Publics), Nathalie CLARISSOU (Responsable du Service Ressources/Moyens Généraux), Laurent CASONATO (Responsable du Service Technique AEP et AC), Lionel SEMPÉ (Service contrôle contrats DSP), Pierre VEZZOLI (Réfèrent technique Régie Exploitation Albret), Emmanuelle GRARE (Service Communication), Marion Juge (Service Gestion Foncière) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Le Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Gestion des services publics
- Logistique
- Finances
- Gestion des affaires foncières et patrimoniales
- Affaires diverses

Madame la Présidente remercie les délégués présents et les informe du recrutement de Marion BAZINETTE au poste de Directeur Général Adjoint du service Technique depuis le 1^{er} février 2019, en remplacement de Julien MADELPUECH. Mme BAZINETTE précise qu'après un BTS GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'Eau) puis un diplôme d'ingénieur, elle a travaillé une dizaine d'années en tant que maître d'œuvre dans le secteur privé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibérations n° 19-001-C à 19-006-C

1. Recomposition des instances suite aux évolutions du périmètre au 1^{er} janvier 2019

a. Installation des DÉLÉGUÉS suite aux transferts de compétences

Suite à l'extension du périmètre d'Eau47 au 1^{er} janvier 2019, il convient d'installer les délégués désignés par les communes et communautés de communes concernées, qui n'avaient encore transféré aucune compétence. D'autre part, Fumel Vallée du Lot avait transféré les compétences AC et ANC pour 7 de ses communes membres en 2016 mais n'avait pas désigné de délégués, les communes étant déjà adhérentes pour l'AEP. Afin de régulariser la situation, il a été proposé au Comité d'installer les délégués selon le détail suivant :



Collectivité	Commune	Titulaire	Prénom Nom Suppléant
FUMEL VALLÉE DU LOT Au 01.01.2019	Blanquefort-sur-Briolance	Jacques DUBICKY	Pierre MESQUI
	Condezaygues	Éric GRASSET	Jean-Claude BOUZERAND
	Cuzorn	Didier CAYSSILLE	Emilien RAUZET
	Fumel	Jean-Louis COSTES	Francis ARANDA
		Jean-Pierre MOULY	Rémy DELMOULY
	Lacapelle-Biron	Serge CONSTANTIN	Gérard COURATIN
	Massels	Daniel PINEDE	Jacques CALMETTES
	Monsempron-Libos	Michèle LAFOZ	Didier VAYSSIERE
	Montayral	Jean-François SEGALA	Thierry REVER
	St-Front-sur-Lémance	Gérard BONNE	Jean-Noël SALESSE
	St-Georges	Gilles BONHORE	Maurice LAPOUGE
	St-Vite	Alain PIERMARINI	Jacqueline BELOTTI
	Sauveterre-la-Lémance	Jean-Pierre CALMEL	Hubert CAVADINI
Trentels	André BONNEILH	Frédéric ALBASI	
FUMEL VALLÉE DU LOT Au 01.01.2016 secteur de Penne	Auradou	Romain JOLLY	Georges LAGREZE
	Dausse	Gilbert GUERIN	Éric DEVROUX
	Frespech	Jean-Louis LEMANACH	Jacky-Pierre TONNELE
	Massoulès	Guy ALAZARD	Daniel THUIN
	Penne d'Agenais	Michel GARRIGUES	Arnaud DEVILLIERS
		Gérard MULLER	Bernard MARES
	St-Sylvestre-sur-Lot	Jean-Pierre LORENZON	Daniel LESTIEU
Éric CASSAGNE		Maxime SIMOUNET	
Trémons	Marie-Thérèse POUCHOU	Gérard DEVILLE	
FUMEL VALLÉE DU LOT Au 01.01.2016 secteur de Tournon	Anthé	Pierre ALLEMAND	Jean-Luc MOURGUES
	Bourlens	Jean-Marie QUEYREL	Pierre DUPONT
	Cazideroque	Jean-Claude CAVAILLE	Evelyne BROUAT
	Courbiac	Bernard LAVERGNE	José LECORRE
	Masquières	Thierry BOUQUET	Jean-Claude RIGAL
	Thézac	Jean-Luc MUCHA	Didier LIOT
	Tournon d'Agenais	Didier BALSAC	Serge TIRA
ALBRET COMMUNAUTE	MONTGAILLARD	Henri DE COLOMBEL	Jean-Marc FELTRIN
	POMPIEY	Roland MONTHEAU	Yves SAINT-LOUBERT
CLAIRAC		Gérard DELCOUSTAL	Francis SERRES
LAPARADE		Thierry MARTY	Ghislain GOZZERINO
MONTPOUILLAN		Didier MONPOUILLAN	Jean-Pierre DERC

➤ Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'installation des délégués désignés par les collectivités ci-dessus.

b. Élection des REPRÉSENTANTS du nouveau Territoire de Fumel

Suite à la création du nouveau Territoire du « Fumelois », le Comité syndical a été appelé à élire les délégués suivants, qui ont été pré-désignés au cours de la commission territoriale du 19 février 2019, et à valider la mise à jour du règlement intérieur :

- un **VICE-PRÉSIDENT** (qui sera le 11^e par ordre d'arrivée dans le tableau de Vice-Présidences, sans changer le nombre total de Vice-Présidents soit 15) :
 - o **1^{er} tour du scrutin** : 160 votes / majorité absolue 81
 - o **M. Jean-Pierre MOULY ayant obtenu 160 voix a été proclamé Vice-Président du Territoire du « Fumelois » ;**
- et au sein des instances :

Instance	Membre titulaire	Nombre de voix
BUREAU (en plus du VP)	Michèle LAFOZ	1 ^{er} tour du scrutin : 160 votes, majorité absolue 81 MME LAFOZ et M. CALMEL ont obtenu 160 voix chacun, ils sont proclamés membres du Bureau
	Jean-Pierre CALMEL	

Instance	Membre titulaire	Membre suppléant	Nombre de voix
Commission Consultative des Services Publics Locaux – CCSPL	/	/	À l'unanimité, 160 voix chacun
Commission de Contrôle Financier – CCF	/	/	
Commission Ad'hoc MAPA	Jean-Pierre MOULY	/	
Commission « Finances »	Thierry REVER	Éric GRASSET	
Commission « Personnel »	/	/	
Commission « Travaux/ANC »	Éric GRASSET	Thierry REVER	
Commission « Administration Générale/ Communication »	/	/	
Commission « Solidarité »	/	/	

M. PENIDON a proposé à M. MOULY de se présenter : 1^{er} adjoint au Maire de Fumel et Vice-Président de Fumel Vallée du Lot, il remercie les membres présents pour cette élection.

c. Détermination des modalités d'indemnisation des élus suite à l'évolution du périmètre d'Eau47 au 1^{er} janvier 2019 et modification du point d'indice

Le Comité syndical a été appelé à modifier la délibération du 27 février 2018 relative aux indemnités de fonction des élus, afin d'étendre leur versement au nouvel élu conformément aux montants alloués aux autres Vice-Présidents. Par ailleurs, il convient de modifier la délibération susvisée en raison du changement au 1^{er} janvier 2019 de l'indice brut de référence qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux (indice brut 1027 et non plus 1022), qui est l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fonction	Nombre d'abonnés assainissement collectif	Indemnité allouée (avec indice brut terminal en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019)
Vice-Président du FUMELOIS	5 050 (> 5.000)	18,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 727,32 € brut/mois)

➤ Le Comité syndical a approuvé à la majorité (1 vote contre) les modalités d'indemnisation des élus suite à l'évolution du périmètre au 1^{er} janvier 2019 et à la modification du point d'indice.

2. Élection de deux membres du Bureau :

- Représentant la PL : M. Sylvain DA DALT a été désigné par la commune de Durance en date du 29 janvier 2019 suite à la démission de M. DELORME.
 - **1^{er} tour du scrutin** : 160 votes / majorité absolue 81
 - **M. Sylvain DA DALT ayant obtenu 160 voix a été proclamé membre du Bureau.**
- Représentant les adhérents sans transfert : suite à une nouvelle désignation par le Syndicat de Clairac Castelmoron en date du 27 novembre 2018, M. SERRES est remplacé par M. DELCOUSTAL.
 - **1^{er} tour du scrutin** : 160 votes / majorité absolue 81
 - **M. Gérard DELCOUSTAL ayant obtenu 160 voix a été proclamé membre du Bureau.**

GESTION DES SERVICES PUBLICS

Délibérations n°19-007-C à 19-010-C

3. Choix du mode de gestion des services publics eau potable et assainissement collectif :

Plusieurs contrats de délégation du service public de l'assainissement collectif et eau potable arrivent à échéance fin 2019 :

Compétence	Territoires/Commune	Échéance	Déléataire actuel
AC	BROME	31.12.2019	SAUR
AC	NORD DU LOT	31.12.2019	SAUR
AC	NORD MARMANDE	31.12.2019	SAUR
AC	SUD DU LOT	31.12.2019	SUEZ

AC	PENNE/ST SYLVESTRE	31.12.2019	VEOLIA
AC	CLAIRAC	31.12.2019	VEOLIA
AC	FUMEL	31.12.2019	REGIE EAU47
AC/AEP	AIGUILLON	31.12.2019	VEOLIA
AC	LE MAS D'AGENAIS	30.06.2019	VEOLIA

Conformément à la réglementation, il appartient à l'assemblée de déterminer le mode de gestion des services à l'issue des contrats et sur le périmètre correspondant, au vu du rapport de la Présidente (art. L 1411-4 du CGCT). Le Comité a donc été appelé en séance à se prononcer, après avoir recueilli les avis de la commission CDSP et Administration Générale le 17 janvier 2019, des Commissions Territoriales correspondantes courant février 2019, de la CCSPL le 26 février 2019 et des collectivités concernées, sur les propositions présentées sur le rapport de la Présidente joint à la convocation.

D'autre part, le Comité a été amené à se prononcer sur l'avancement d'un an de l'échéance du contrat de délégation du service public « assainissement collectif » du territoire de Tournon, soit au 31.12.2019, pour un motif d'intérêt général (harmonisation des contrats, fixation d'un prix unique, formules d'actualisation, procédures alloties, ...), après avis favorable de la commission territoriale du 19 février 2019 et de la CCSPL du 26 février 2019.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en ce qui concerne le Territoire de l'Albret, le Comité a déjà décidé, par délibération du 15 novembre 2017, que les services eau potable et assainissement collectif seraient exploités en régie directe à l'issue du contrat de DSP au 1^{er} janvier 2020.

La présentation diffusée par le Directeur est jointe au présent procès-verbal.

Les précisions suivantes ont été données :

- Territoire du Fumélois : les communes n'ont pas exprimé une volonté forte de rester en régie. D'autre part, une prestation de service pour l'exploitation du service public AC (jusqu'au 31/12/2019) doit être lancée car il n'y a pas de personnel sur place compétent afin de gérer les équipements. De plus, le personnel actuel des régies de Casteljaloux et Nérac est trop éloigné.
- Commune d'Aiguillon : la périphérie d'Aiguillon est déjà gérée par le Syndicat sur le territoire du Sud du Lot. Le contrat dont il est question concerne le centre d'Aiguillon qui a été transféré au 01/01/2019 à EAU47 et qui est géré en DSP. Le rajout de cette partie de la commune dans le contrat actuel de SAUR (Brame, Nord du Lot, Sud du Lot et Nord de Marmande) ne permettrait pas aux usagers de bénéficier d'un bon tarif. M. GUIHARD, délégué d'Aiguillon, souhaite remercier les services du Syndicat au nom du Maire M. SAUVAUD pour son professionnalisme. Il ajoute que la commune a pris une délibération afin que les services AEP et AC soient gérés sur un même contrat en DSP et que si aucune offre n'était satisfaisante, ils seraient gérés en régie. M. GUIHARD demande également si la commune peut être représentée aux prochaines réunions prévues dans le cadre de cette consultation. Mme LE LANNIC l'informe que chaque commune et VP des territoires concernés sont systématiquement conviés aux réunions de travail.
- Si Tournon est intégré au contrat de Penne/St Sylvestre, les 250 abonnés pourraient profiter d'un meilleur tarif. VEOLIA est d'accord pour écourter le contrat d'un an.
- Le Directeur explique que le Syndicat n'est pas certain de pouvoir fixer le prix sur tous les lots car pour les territoires d'Aiguillon et Fumel nous n'avons pas suffisamment de recul suite à leur intégration récente au 1^{er} janvier 2019.

➤ **Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité :**

- le passage en régie du Mas d'Agenais
- le raccourcissement de la durée du contrat de DSP de Tournon avec VEOLIA d'un an, soit jusqu'au 31.12.2019
- la gestion en DSP du service AC et le lancement de la procédure de consultation suivante :
 - Lot 1 : Brame, Nord du Lot avec intégration de Clairac et Trentels, Nord Marmande et Sud du Lot
 - Lot 2 : Fumélois
 - Lot 3 : Penne-St Sylvestre et Tournon
 - Lot 4 : Aiguillon AEP et AC

4. Réaffectation des sommes contractualisées au titre du renouvellement : Avenant au contrat DSP Eau Potable – Penne/St Sylvestre

Le Syndicat EAU47 a délégué par contrat d'affermage le service public d'adduction d'eau potable du Territoire de Penne Saint Sylvestre à son délégataire VEOLIA. Le contrat détaille les modalités de remplacement à l'identique par le délégataire des biens dont le renouvellement s'avère nécessaire, et la dotation correspondante. Il indique également la possibilité d'adaptation régulière de ce programme de renouvellement, et l'obligation pour le délégataire, le cas échéant, de verser à Eau47 une somme équivalente aux travaux non exécutés (augmentée des taux d'intérêts) à l'issue du contrat de DSP.

Or, le contrôle du contrat de DSP réalisé par les services d'EAU 47 fait apparaître la nécessité de mettre à jour le programme de renouvellement, afin de recenser :

- les travaux qui étaient prévus dans le plan prévisionnel et qui n'ont pas été réalisés ;
- et les travaux qui ont été ou doivent être réalisés mais n'ont pas été prévus dans le plan prévisionnel de renouvellement.

C'est pourquoi le Comité Syndical a été appelé à approuver le redéploiement de la dotation de renouvellement de ce programme de renouvellement, dans la limite des conditions financières totales initiales, et à valider l'avenant au contrat de DSP correspondant, passé avec le délégataire VEOLIA, selon le détail suivant :

Délégataire	Territoire	Dates contrat DSP	N° avenant à passer	Sommes à redéployer (non réalisé)	Proposition de réaffectation	Reste à redéployer
VEOLIA	PSS	2008-2019	3	61 000 €	61 000 €	0 €

- Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'avenant au contrat DSP Eau Potable « Penne/St Sylvestre » avec VEOLIA relatif au redéploiement des sommes contractualisées au titre du renouvellement.

LOGISTIQUE

Délibérations 19-011-C, 19-012-C et 19-021-C

5. Renouvellement adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'Énergies avec le SDEE47 – Lancement d'un marché d'achat pluri-énergies 2020-2022 : électricité et gaz naturel (Eau47 et Régie Eau47)

Le Syndicat Eau47 a adhéré au Groupement de commandes des SDEE d'Aquitaine pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, pour la Régie Eau47 par décision du bureau le 23 février 2017. Les marchés de gaz naturel et d'électricité actuels arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le SDEE47 prépare le renouvellement de cette opération groupée avec, cette fois-ci, un marché « pluri-énergies » d'achat de gaz naturel et d'électricité pour la Régie Eau47 mais également pour les bâtiments du siège d'Eau47.

Le Comité a été amené à autoriser la Présidente :

- À signer la convention d'adhésion au groupement de commandes (projet annexé),
- À valider sa candidature pour intégrer au marché d'achat « pluri-énergies » (électricité + gaz) (conclu pour une durée de 3 ans, à effet au 01.01.2020) les points de livraison électriques et de gaz naturel (une liste détaillée de ces points sera communiquée au SDEE47).

Mme LE LANNIC précise que le Syndicat informe systématiquement le SDEE47 lorsque des travaux sont prévus afin qu'il profite des tranchées ouvertes pour y enfouir également l'électricité.

- Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la passation de la convention d'adhésion au groupement de commandes ainsi que le lancement des candidatures pour intégrer aux marchés d'achat « pluri-énergies » d'électricité et de gaz.

FINANCES

Délibérations n°19-013-C à 19-019-C

6. Débat d'orientation budgétaire 2019

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les syndicats mixtes dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour chacun des budgets, les documents relatifs à l'évolution des principaux postes budgétaires ont été présentés et notamment la masse salariale, l'analyse des marges de manœuvre et de l'endettement. Ont également été proposées les principales orientations budgétaires, notamment les prévisions des travaux sur l'ensemble du territoire pour la période 2019 à 2021, comme cela a été présenté dans chaque commission territoriale.

Gérard PENIDON informe les élus que, après les commissions territoriales, le total des opérations de programmation de travaux pour 2019 se sont avérés trop lourds : 24 000 000 € pour AEP et 21 000 000 € pour l'AC.

De manière générale, les travaux inscrits l'ont été selon les critères suivants :

- opérations déjà engagées,
- opérations pour lesquelles des mises en demeure de l'État sont notifiées,
- travaux urgents.

Certains travaux nécessitant des contraintes plus importantes ont été reportés sur une programmation ultérieure, tels que :

- travaux de Casteljaloux, à cause des travaux nombreux en centre-ville, afin de ne pas gêner les plans de circulation,
- secteur Julia à Ste Livrade sur Lot nécessitant une importante phase d'étude, les travaux ne débuteront qu'en 2020.

Ainsi, les nouveaux Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel des travaux mis à jour présente pour l'année 2019 le détail par territoire prévisionnel suivant :

Territoires	Total travaux en € HT / BP 2019	
	Eau potable	Assainissement collectif
Eau47	3 026 085	0
Albret	1 698 051	738 100
Brame	1 748 117	929 275
Mas d'Agenais	33 317	30 000
Nord du Lot	2 529 691	2 015 444
Nord de Marmande	2 176 837	891 983
Penne/ Saint-Sylvestre	482 569	875 950
Porte des Landes	2 330 896	4 816 112
Sud du Lot	3 014 306	1 146 260
Sud de Marmande	684 207	155 900
Tournon d'Agenais	329 139	605 800
Villeneuve/ Lot	1 752 519	/
Fumel	/	765 142
Total BP 2019	19 805 734	12 969 966

Les ratios de pilotage utilisés ont été analysés pour évaluer la capacité d'autofinancement et les possibilités de financement des investissements.

Le diaporama tel qu'il a été présenté en séance est annexé au présent relevé de décisions.

➤ **Le Comité syndical après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2019.**

7. Conventions de facturation des redevances AC et ANC par les délégataires pour les nouvelles communes au 01.01.19 :

Suite aux transferts de compétences, le Syndicat Eau47 devient, au 1^{er} janvier 2019, compétent en assainissement collectif et non collectif sur des communes où les délégataires facturent l'eau potable pour le compte d'autres collectivités. Le Comité a donc été appelé à valider les conventions de facturation à passer avec les délégataires selon le détail suivant :

a) VEOLIA

	Collectivité	Collectivité compétente AEP	Exploitant AEP	Collectivité compétente AC	Exploitant AC	Collectivité compétente ANC	Prestataire ANC	Compétence concernée
1	Montpouillan	SI de Cocumont	VEOLIA	EAU47	Régie			AC
2	Montpouillan	SI de Cocumont	VEOLIA			EAU47	EAU47	ANC
3	Ste Marthe Caumont	EAU47 (Sud Marmande)	VEOLIA	EAU47	Régie			AC

4	Territoire du Mas d'agenais	EAU47	VEOLIA			EAU47	EAU47	ANC
5	Territoire du Mas d'agenais	EAU47	VEOLIA	EAU47	Régie			AC
6	Territoire de Tournon	EAU47	VEOLIA			EAU47	EAU47	ANC
7	Territoire de Penne d'agenais	EAU47	VEOLIA			EAU47	EAU47	ANC
8	Xaintrailles Montgaillard - Lavardac (écarts) - Vianne (écarts)	EAU47	VEOLIA	EAU47	Régie	EAU47	EAU47	AC et ANC
9	Aiguillon	EAU47	VEOLIA	EAU47	VEOLIA			AC
10	Laparade	SI Clairac Castelmoron	VEOLIA	EAU47	Régie			AC
11	Clairac	SI Clairac Castelmoron	VEOLIA	EAU48	VEOLIA			AC
12	Vianne	EAU47	VEOLIA	EAU47	VEOLIA			AC
13	Vianne	EAU47	VEOLIA			EAU47	EAU47	ANC

b) SAUR

	Collectivité	Collectivité compétente AEP	Exploitant AEP	Collectivité compétente AC	Exploitant AC	Collectivité compétente ANC	Prestataire ANC	Compétence concernée
1	Aiguillon	EAU47	SAUR			EAU47	EAU47	ANC
2	Fumel Vallée du Lot	Syndicat de la Lémance	SAUR	EAU47	Régie	EAU47	EAU47	AC et ANC
3	Brame	EAU47	SAUR	EAU47	SAUR			AC
4	Nord du Lot	EAU47	SAUR	EAU47	SAUR			AC
5	Nord de Marmande	EAU47	SAUR	EAU47	SAUR			AC
6	Brame – Nord du Lot – Nord de Marmande – Sud du Lot	EAU47	SAUR			EAU47	EAU47	ANC
7	Ste Bazeille	EAU47	SAUR	EAU47	REGIE			AC
8	Marmande	EAU47	SAUR	Marmande	VEOLIA			AC
9	Marmande		SAUR			Marmande		ANC

c) AGUR

	Collectivité	Collectivité compétente AEP	Exploitant AEP	Collectivité compétente AC	Exploitant AC	Collectivité compétente ANC	Prestataire ANC	Compétence concernée
1	Pujols	EAU47	SAUR	CAGV	AGUR			AC
2	Villeneuve - Bias	EAU47	SAUR	CAGV	AGUR			AC

d) SUEZ

	Collectivité	Collectivité compétente AEP	Exploitant AEP	Collectivité compétente AC	Exploitant AC	Collectivité compétente ANC	Prestataire ANC	Compétence concernée
1	Sud du Lot	EAU47	SAUR	EAU47	SUEZ			AC

- Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité l'ensemble des conventions de facturation des redevances AC et ANC à passer avec les délégataires VEOLIA, SAUR, AGUR et SUEZ telles que présentées ci-dessus.

8. Modification des délibérations prises en Comité le 15 novembre 2018 concernant les autorisations d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2018 sur les budgets annexes

Le 15 novembre 2018, le Comité a autorisé l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2018 sur chaque budget annexe.

Or, les services de la Trésorerie nous alertent sur un défaut de présentation de ces délibérations car l'article L1612-1 du CGCT précise bien que "L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits." Il convient donc de modifier les délibérations prises au mois de novembre de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2018 en €	25%
20	2031	Frais d'études	2 500	625
	2033	Frais d'insertion	20 000	5 000
21	2111	Terrains	107 700	26 925
23	2313	Construction	4 178 568	1 044 642
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	21 334 542	5 333 636
TOTAL			25 643 310	6 410 828

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2018 en €	25%
20	2033	Frais d'insertion	20 000	5 000
21	2111	Terrains	180 380	45 095
23	2313	Constructions	8 140 099	2 035 024
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	11 198 482	2 799 620
TOTAL			19 538 961	4 884 739

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2018 en €	25%
20	2031	Frais d'études	1810	453
	2033	Frais d'insertion	1440	360
	2051	Concession et droits assimilés	7 750	1937
21	2111	Terrains	50 000	12 500
	21311	Bâtiments d'exploitation	284 600	71 150
	21351	Bâtiments d'exploitation	12 750	3188
	21561	Service de distribution d'eau	10 950	2 738
	2157	Agencement et aménagement du mat. Et outil. Indus	2 650	662
	2181	Inst. Générales, agencement et aménagements divers	10 000	2 500
	2182	Matériel roulant	100 000	25 000
	2183	Matériel informatique	20 000	5 000
	2184	Mobilier	15 000	3 750
	2188	Autres	40 000	10 000

23	2313	Construction	1 911 110	477 777
			2 468 060	617 015

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2018 en €	25%
21	2154	Matériel industriel	5 000	1 250
	21562	Matériel spécifique d'exploitation	15 000	3 750
	2182	Matériel de transport	40 615	10 153
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 070	267
	2188	Autres	6 600	1 650
			68 285	17 070

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLÉS	BUDGET 2018 en €	25%
21	21562	Matériel spécifique d'exploitation	7 830	1 957
	2182	Matériel de transport	13 080	3 270
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000	250
	2188	Autres	126 205	31 551
			148 115	37 028

➤ Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la modification des délibérations prises en Comité le 15 novembre 2018 concernant les autorisations d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits du BP 2018 sur les budgets annexes eau potable, assainissement collectif, régie eau potable, régie assainissement collectif et assainissement non collectif afin d'y préciser les affectations des crédits.

GESTION DES AFFAIRES FONCIÈRES ET PATRIMONIALES

Délibération n° 19-020-C

9. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2018

L'article L2241-1 du CGCT prévoit que les syndicats mixtes doivent chaque année dresser un bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle. Ce bilan sera annexé au compte administratif.

Le Comité syndical a été appelé à approuver les opérations effectuées en 2018, selon le détail suivant :

ACQUISITIONS								
Opération	Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Signature acte
Terrain pour station d'épuration	FEUGAROLLES	Meneaux	ZH110 et 112	Époux ARGELES	EAU47	2350, 50€	5a46ca et 10a21ca	16 mars 2018
Acquisition locaux pour régie NERAC	NERAC	ZI LAROUSSET	CW8 et 9	Me LERAY pour la SARL BRICO DEPOT	EAU47	280 000€	43a73ca et 38a28ca	13 juillet 2018
Terrain pour station d'épuration	MONCLAR d'AGENAIS	Trouilles	ZL 85	Mme BOISNAY	EAU47	21 466€	1ha26a27ca	31 octobre 2018
Terrain station d'épuration	TOURNON d'AGENAIS	Boutadieu	L 932	indivision BALSAC	EAU47	35 846€	3ha58a46ca	2 août 2018

➤ Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2018.

INFORMATIONS

Lors de sa dernière réunion au mois de novembre, le comité a délibéré pour assimiler le Syndicat EAU47 à une strate de communes afin de définir le classement démographique du Syndicat EAU47, par assimilation à une catégorie de communes.

Compte tenu des compétences exercées par le Syndicat EAU47, de l'importance du budget, du nombre et de la qualification des agents, de la population desservie (242 500 habitants), il a été décidé d'assimiler le Syndicat à une commune correspondant à une strate de 20 000 à 50 000 habitants.

Cette délibération a fait l'objet d'observations de la part du contrôle de légalité, qui considère, au vu des règles cumulatives d'assimilation énoncées ci-dessus, que le Syndicat EAU47 est assimilable à une commune de 3 500 à 5 000 habitants et demande que la délibération soit annulée.

Un courrier a été adressé à Madame la Préfète le 3 janvier dernier afin de contester cette décision et expliquer les divergences d'interprétation des décrets d'application de ces règles. Par ailleurs un rendez-vous a été fixé le 22 février avec Madame la Préfète à ce sujet.

Le Directeur indique que la Préfecture se base uniquement sur le budget général de 80 000 € alors que l'ensemble des budgets pèse plus de 44 M€. Elle reproche aussi un manque de personnel et de compétences exercées et se base sur des textes de 1988 et 2000 qui ne sont pas adaptés à la nouvelle réorganisation territoriale. Mme la Présidente a également précisé lors de cet entretien que le Syndicat aujourd'hui est une collectivité qui a besoin d'être encadrée par des gens compétents avec des grades bien spécifiques et une technicité élevée. Après avoir entendu les arguments du Syndicat, la Préfecture a bien reconnu la demande mais se doit d'appliquer la loi. Mme LE LANNIC adressera donc un courrier à la Préfète en lui exposant de nouveau ses arguments et sa volonté de maintenir la délibération prise en novembre dernier.

Elle précise que si les élus maintiennent leur position, la décision finale sera prise par le Tribunal Administratif.

QUESTIONS DIVERSES

Un élu interroge le Syndicat sur le niveau des nappes phréatiques. M. PENIDON lui indique qu'aujourd'hui, le Syndicat a choisi d'utiliser 3 ressources afin de produire de l'eau potable : le Lot (usines de Villeneuve sur Lot et de Pinel Hauterive) et la Baïse (usine de Nazareth), les sources et les nappes profondes (300-400m). On sait que les nappes constituées il y a des millions d'années s'abaissent de 1 m par an environ, c'est pourquoi le Syndicat essaie de se tourner de plus en plus vers les eaux superficielles et les usines de production d'eau (réflexion sur la création d'une nouvelle usine à Aiguillon). D'autre part, les services travaillent en permanence sur les interconnexions en cas de problème sur les nappes actuelles.

POUVOIR ET COMPETENCES DELEGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

- ◆ **Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 27 novembre 2018 :**
 - ↳ Admissions en Non-Valeurs : créances irrécouvrables et créances éteintes - Budgets annexes "Assainissement Non Collectif", "régie Eau Potable" et "régie Assainissement Collectif" titres émis entre 2013 et 2017
 - ↳ Demande de dérogation de la commune de ST MAURICE DE LESTAPEL relative à la participation de la commune aux travaux d'assainissement du bourg
 - ↳ Renouvellement de la convention de partenariat avec le CDG47 pour l'application informatique "SIG WEB" de gestion de l'assainissement non collectif
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées BAZENS
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées CANCON
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées CLERMONT-DESSOUS
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées CAUMONT SUR GARONNE
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées DAUSSE
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées MONFLANQUIN
 - ↳ Lancement enquête publique pour modification du zonage assainissement des eaux usées TREMONS
 - ↳ Mise à jour des conventions de fourniture d'eau potable par l'Unité de distribution de Villeneuve sur Lot

- ✚ Facturation à M. MORICONI, LABASTIDE CASTEL AMOUROUX, de 300 m3 d'eau suite à la dépose de son compteur d'eau de juin à octobre 2019
 - ✚ Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2019 dans le cadre des transferts de compétences (transferts de personnels des communes de Nérac, Lavardac, Barbaste)
 - ✚ Ouvertures de postes pour avancements de grade
 - ✚ Ouvertures de postes suite à la réorganisation des services
- ◆ **Communication des DECISIONS de la Présidente et des VICE-PRESIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 23 octobre 2018 :**
- ✚ Signature contrats de prêts Crédit Mutuel - Budget annexe assainissement collectif
 - ✚ Signature contrats de prêts Crédit Mutuel - Budget annexe eau potable
 - ✚ Attribution du marché de travaux n° 062/2018 relatif à l'Aménagement d'un bâtiment existant pour la Régie d'exploitation EAU47 à NERAC - lot 04 : Menuiseries bois (suite à infructuosité) - ARCAS MAB TIVOLI
 - ✚ Modification du marché de Maîtrise d'œuvre n° 0023/2018 relatif à l'Aménagement d'un bâtiment existant pour la Régie d'exploitation EAU47 à NERAC (établissement du forfait définitif)
 - ✚ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre n° 024/2018 concernant la construction d'un bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 à Casteljaloux (ATELIER ARCHITECTURE 47 : MILANESE Muriel (mandataire du Groupement) = 62 250 € HT)
 - ✚ Convention technique et financière pour les travaux d'extension de réseau eau potable sur la commune de DOLMAYRAC "Mauriac". La participation du Syndicat EAU47 est de 3 250 € HT, celle de Monsieur SEGHEZZI Louis est de 3 250 € HT.
 - ✚ Acte de dépôt III La BRAME parcelles situées à PARRANQUET, DEVILLAC, TOURLIAC, MONTAUT, CAHUZAC et CASTILLONNES
 - ✚ Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité - Art. 3.1° de la loi du 26/01/1984 modifiée
 - ✚ Attribution du marché de service n°052_2018 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de la station d'épuration de BOURLENS (PURE Environnement - 15 475 €)
 - ✚ Attribution du marché de service n°049_2018 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau suite au diag sur la commune de PENNE D'AGENAIS - Secteurs Avenue de la Libération et Carlane (PURE Environnement - 21650 €)
 - ✚ Attribution du marché de travaux n°042_2018 relatif aux travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable sur le commune de CASSENEUIL - Secteur Malpas (COUSIN PRADERE - solution Variante - 341 025,58 €)
 - ✚ Attribution du marché de service n°050_2018 relatif aux tests de réception des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du secteur Frescati à MONCLAR (SARP SO - 6 960,00 €)
 - ✚ Attribution du marché de service n°063_2018 relatif à la mission SPS pour les travaux de réhabilitation du réseau suite au diagnostic réalisé sur la commune de PENNE D'AGENAIS - Secteurs Avenue de la Libération et Carlane (LABRUYERE - 3845 €)
 - ✚ Adoption de la convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau pour les secteurs gérés en Régie
 - ✚ Acquisition de la station d'épuration et du PR de SAINT PARDOUX DU BREUIL
 - ✚ Avenant n°2 du marché de services n° 033-2014-L1 du 16/10/2014 notifié le au groupement MARES/SAFEGE le 24/10/2014 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement des bourgs - Lot 1 Secteur SUD (MARES +2080 € HT)
 - ✚ Acquisition d'une parcelle auprès de MME ET M. DI GUISTO à FRANCESCAS et cession à leur profit d'une autre parcelle en échange
 - ✚ Dégrèvement exceptionnel accordé à MME SEGALA, CASTELJALOUX, pour fuite après compteur suite erreur lors du remplacement par la Régie du compteur
 - ✚ Dégrèvement exceptionnel accordé à MME ROBLEDO, CASTELJALOUX, pour fuite après compteur suite erreur lors du remplacement par la Régie du compteur
 - ✚ Remise de 20 % accordée à MME BONNE, ANZEX, par l'ancien SIVOM DE CASTELJALOUX
 - ✚ Marché complémentaire de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de MONCLAR
 - ✚ Marché complémentaire de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de la station d'épuration de FAUILLET
 - ✚ Attribution du marché de travaux n°055/2018 relatif à la réhabilitation de réservoirs d'eau potable sur le Territoire Syndical Eau47 4 lots - L1 Jurques à SAINTE-BAZEILLE - L2 SAINT PASTOUR - L3 PINEL HAUTERIVE - L4 PENNE D'AGENAIS (L1 Gr. MARTIN DOMINIQUE/SOC : 158 833 € HT ; L2/L3/L4 Offres inacceptables)
 - ✚ Attribution du marché de travaux n°037/2018 relatif à la réhabilitation de réservoirs d'eau potable sur le Territoire Syndical Eau47 3 lots - L1 Truc à BRUCH - L2 Mazères à PORT SAINTE MARIE - L3 Peyrama à CASTELJALOUX (L2 RESINA : TF 111 000 € HT - TO : 25 563,30 € HT ; L1/L3 Offres irrecevables)

- Modifications n°1 au marché de travaux n° 054/2018 relatif à l'Aménagement d'un bâtiment existant pour la Régie d'exploitation EAU47 à NERAC, pour les lots :
- lot 02 : Charpente métallique / Serrurerie
 - lot 05 : Plâtrerie / Isolation / Faux-plafonds / Carrelage / Faïence
 - lot 08 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire
 - lot 09 : Électricité courants forts courants faibles

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire de séance

Syndicat Départemental
EAU 47
M. Jean-Pierre LORENZON

Annexe au Comité Syndical du 28/02/2019

Comité Syndical

28 février 2019



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



Programmes de travaux et DOB 2019



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



Objectifs du DOB

-  Orientation des finances du Syndicat
-  Formalisation d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)
-  Cohérence entre le PPI et les éléments financiers (pilotage et anticipation)
-  Capacité à investir et actions correctives
-  Respect des ratios prudentiels

Objectifs du DOB

- 🌿 Mettre en adéquation les projets et les ressources (redevances, subventions, emprunt)
- 🌿 Ouvre le débat sur :
 - ✓ Les priorités
 - ✓ Les évolutions de la situation financière
 - ✓ Les leviers à considérer

Les leviers sur les RECETTES



Investissement

- Contractualiser avec les partenaires financiers (CG47 et AEAG) pour obtenir les meilleurs taux de subventions
- Négociations avec les établissements bancaires (emprunts)



Exploitation

- Réflexions sur le dimensionnement des redevances syndicales

Les leviers sur les DEPENSES



Exploitation

- maîtriser les charges du budget général pour stabiliser les Mouvement Inter Budget (MIB)
- Maîtriser les frais financiers



Investissement

- Lisser les projets par priorités



Le **D**ébat d'**O**rientations **B**udgétaires 2019

BUDGET GENERAL

Résultat de clôture 2018 (€) - BUDGET GÉNÉRAL

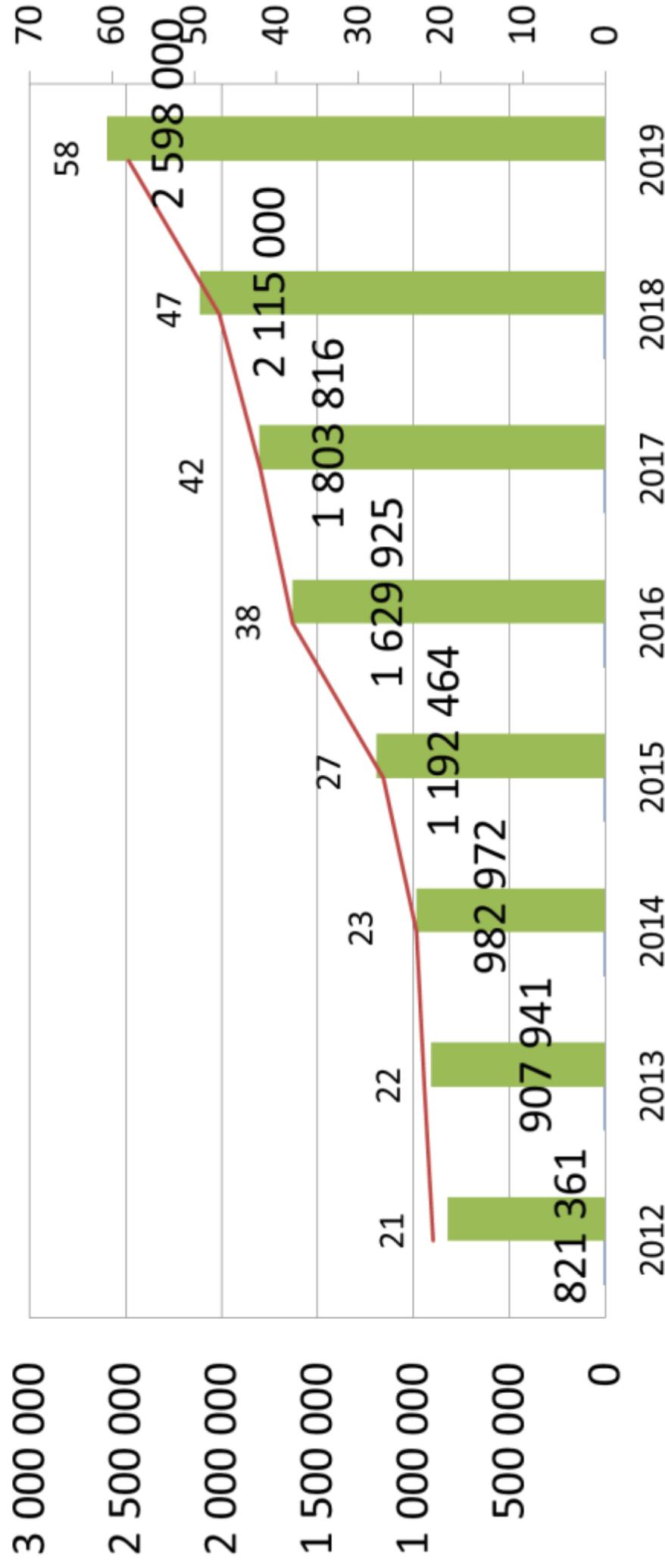
	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	53 460,83	674 246,35	727 707,18

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	198 650,99	- 207 990,87	- 9 339,88

Excédent de clôture	718 367,30
---------------------	------------

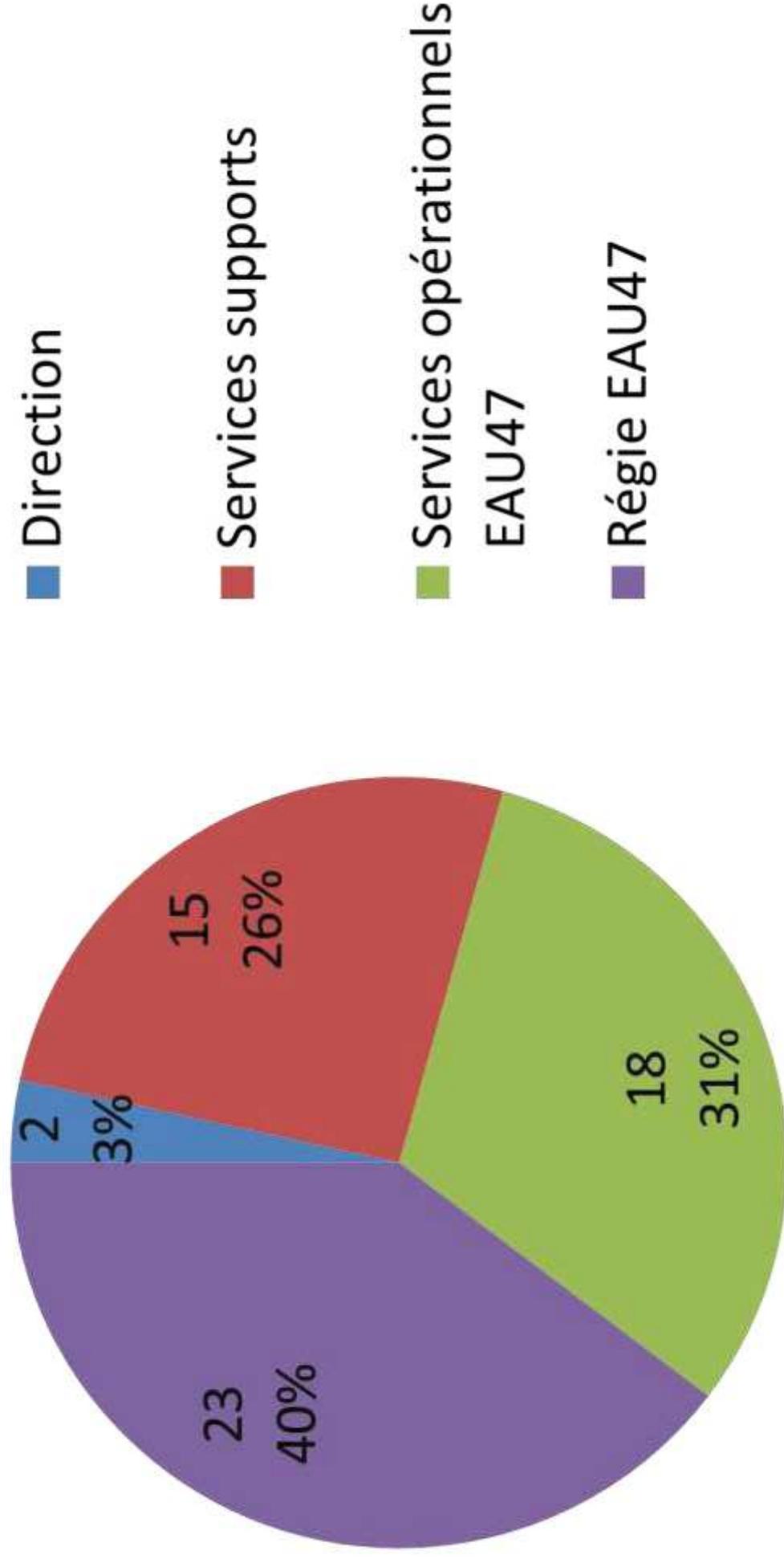
	RAR 2018
DEFICIT	- 500 600

Évolution effectifs / masse salariale

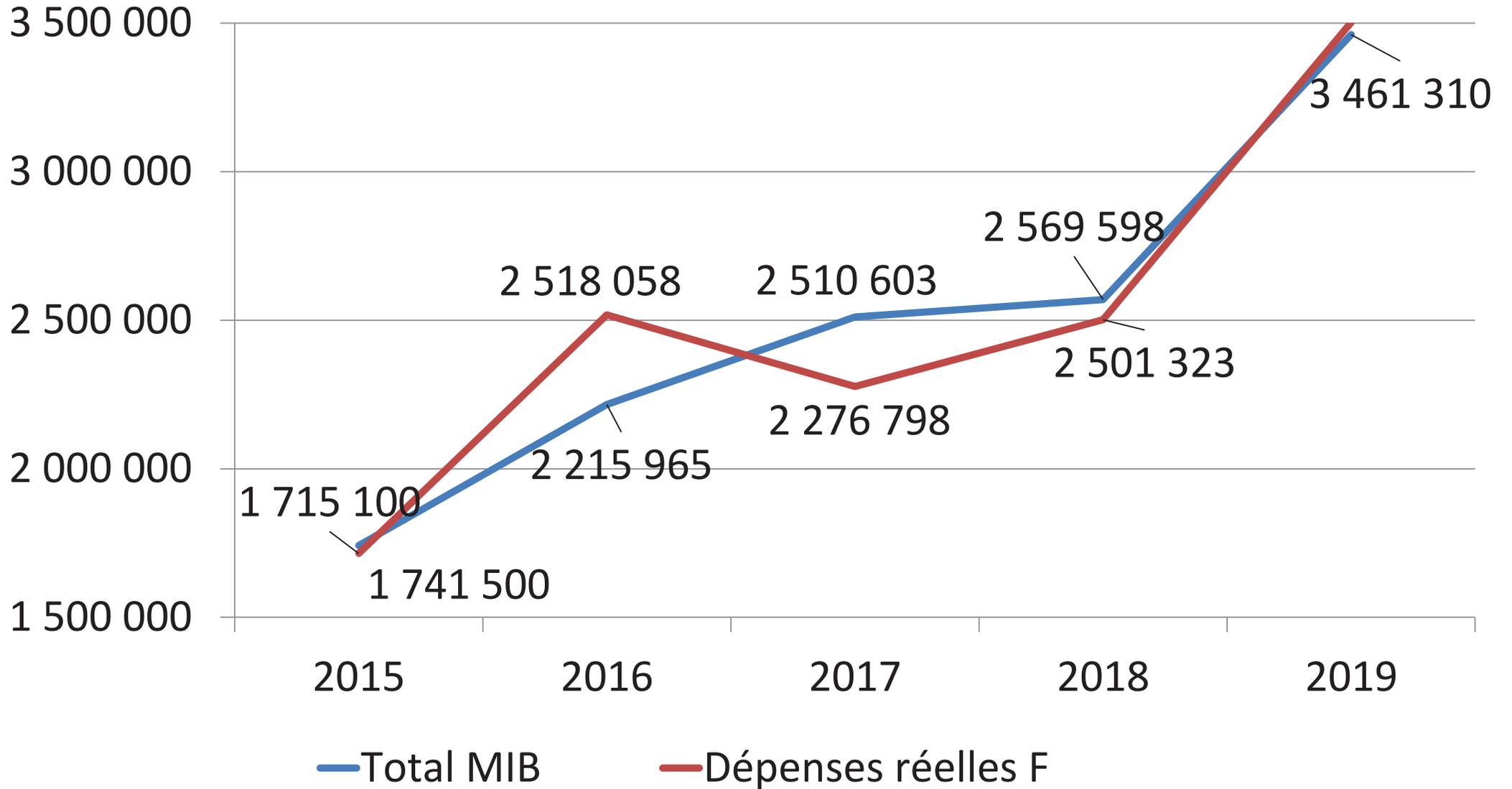


■ Charges de personnel — effectif

Répartition des effectifs par services



Evolution DRF/MIB en €



Orientations budgétaires 2019

Dépenses de fonctionnement

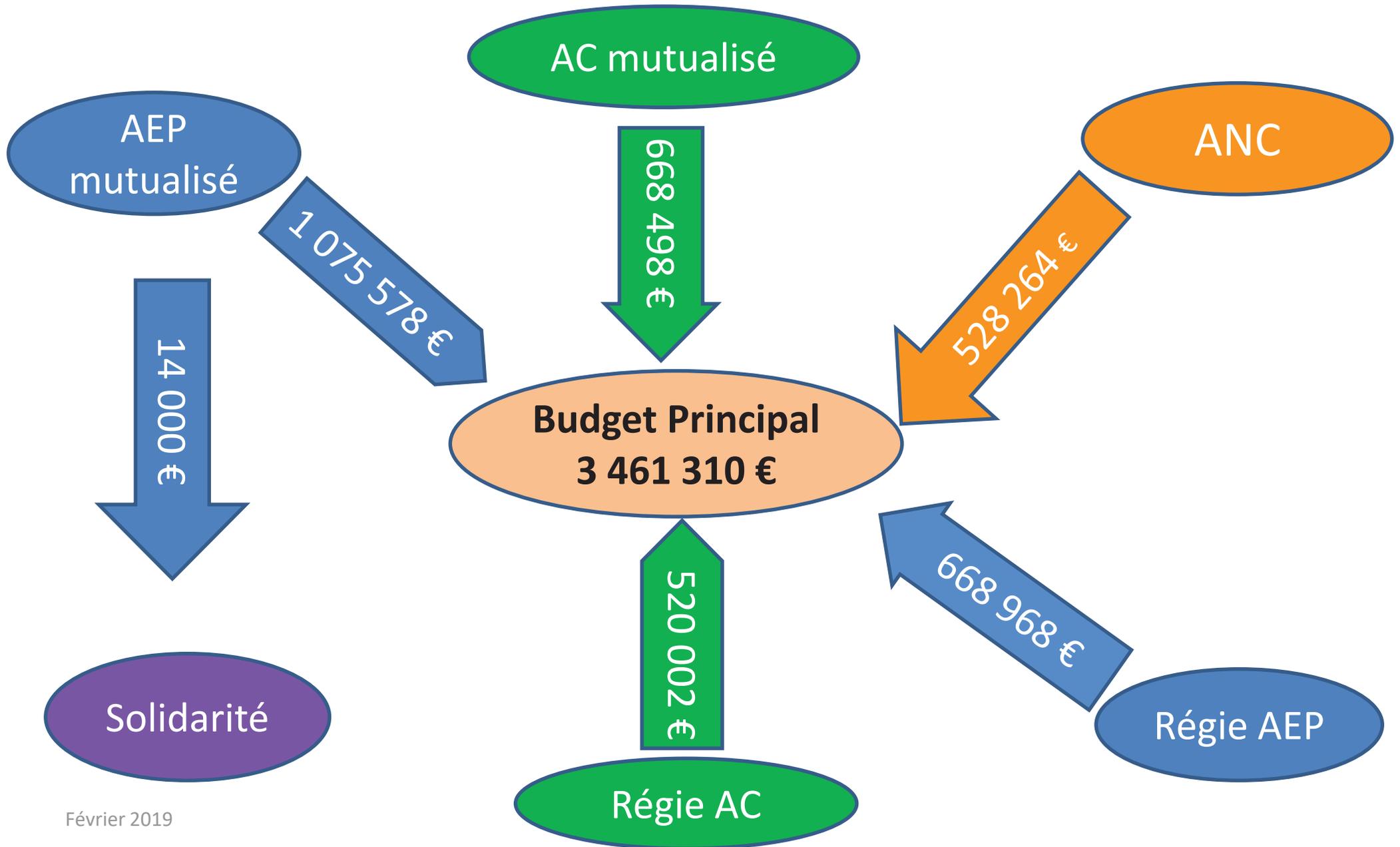
- 💧 Charges à caractère général maîtrisées
- 💧 Masse salariale en hausse pour 2019 (+ 580 000 €)
 - 8 agents transférés (régie)
 - 3 recrutements (2 techniciens + 1 RH)
 - Glissement Vieillesse Technicité (GVT) + revalorisations du 01/01/2019) = + 4 %
- 💧 Indemnités des élus en hausse
- 💧 Frais financiers constants

Orientations budgétaires 2019

Recettes de fonctionnement

-  Adhésions
 - Recette en diminution : 1 €/abonné (en raison des transferts intervenus)
-  Mouvements Inter Budgets
 - En hausse pour tous les budgets annexes

Les Mouvements Inter-Budgets (MIB) 2019



Orientations budgétaires 2019

Dépenses d'investissement

- 💧 RAR (500 600 €)
 - Acquisition bâtiment RDC
 - Mobilier 2018

- 💧 Nouveaux investissements 2019
 - Travaux bâtiment (1^{er} étage)
 - Mobilier
 - Matériel informatique (logiciels + postes informatiques)
 - Serveurs
 - 2 véhicules (1 supplémentaire + 1 remplacement)

Orientations budgétaires 2019

Recettes d'investissement (réelles)

 FCTVA (7 000 €)

 Investissements supportés par :

- L'affectation de résultat (509 940 €)
- Emprunt pour acquisition bâtiment (environ 330 000 €)

 Réflexion passage en M49

Structure de la dette

- 1 prêt CEAN (acquisition locaux 2005)
- CRD au 31/12/2018 = 83 127 €
- Annuité 2019 = 43 910 € (échéances constantes)
- Dernière échéance = 2020

Service de L'Eau Potable



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne





Le **D**ébat d'**O**rientations **B**udgétaires 2019

EAU POTABLE

Résultat de clôture 2018 (€) - EAU POTABLE

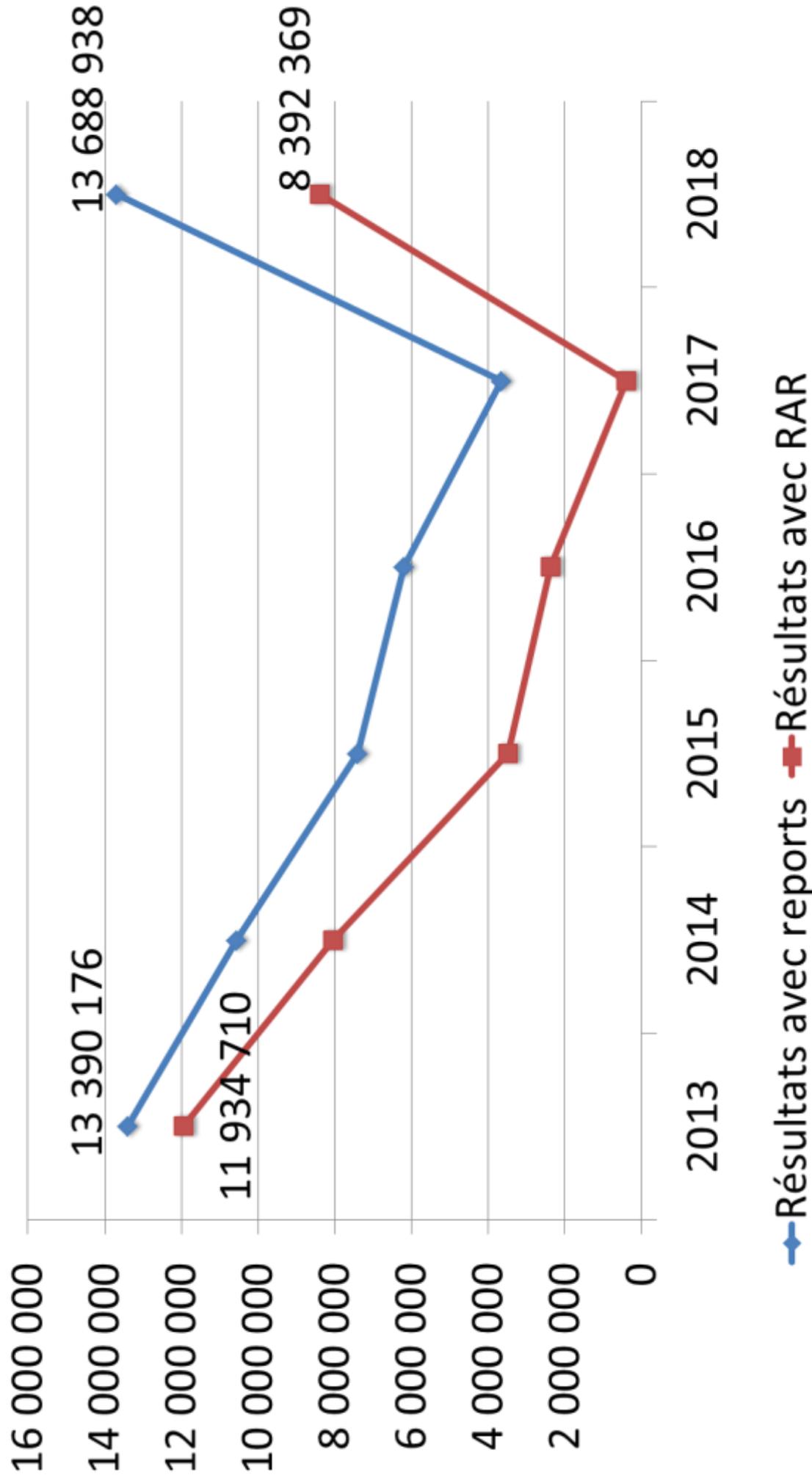
	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	3 955 269,61	411 109,11	4 366 378,72

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 458 643,31	- 1 136 083,73	9 322 559,58

Excédent de clôture	13 688 938,30
----------------------------	----------------------

	RAR 2018
DEFICIT	- 5 325 945

Évolution des résultats avec reports et RAR



P.P.I. EAU POTABLE (en € HT)

	2019	2020	2021
ALBRET	1 698 051	1 148 000	450 000
BROME	1 748 117	1 347 253	425 000
NORD DE MARMANDE	2 176 837	1 594 500	657 000
NORD DU LOT	2 529 691	2 802 300	1 127 000
SUD DU LOT	3 014 306	2 513 943	1 489 000
TOURNON	329 139	1 140 250	7 000
VSL	1 752 519	1 086 270	781 000
PORTE DES LANDES	2 330 896	2 074 500	1 379 800
MAS D'AGENAIS	33 317	283 000	163 000
PENNE ST SYLVESTRE	482 569	221 000	221 000
SUD MARMANDE	684 207	167 500	57 500
EAU47	3 026 085	4 440 000	4 320 000
total PPI /an	19 805 734	18 818 516	11 077 300
total PPI 2019/2021	49 701 550		

Évolution dette eau potable

🌊 Encours de dette au 01/01/2018 = 20 943 092 €

Capacité de désendettement = 2,5 ans

🌊 Annuité 2018 = 2 515 847 €

}	(K) = - 1 655 661 €
	(I) = 860 185 €

🌊 Nouveaux emprunts 2018 = + 10 668 000 €

🌊 Dette transférée au 01/01/2019 = + 1 405 026 €

🌊 Nouvel encours au 01/01/2019 = 31 360 457 €

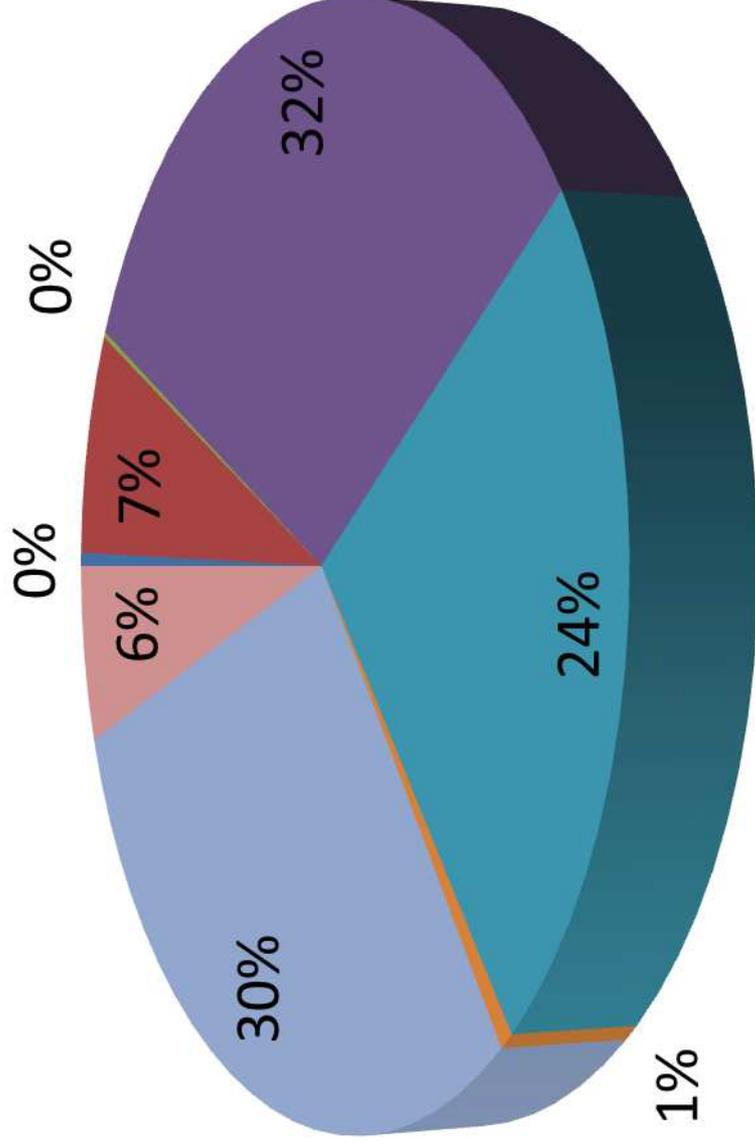
Capacité de désendettement = 4 ans

Annuité 2019 = 3 303 856 €

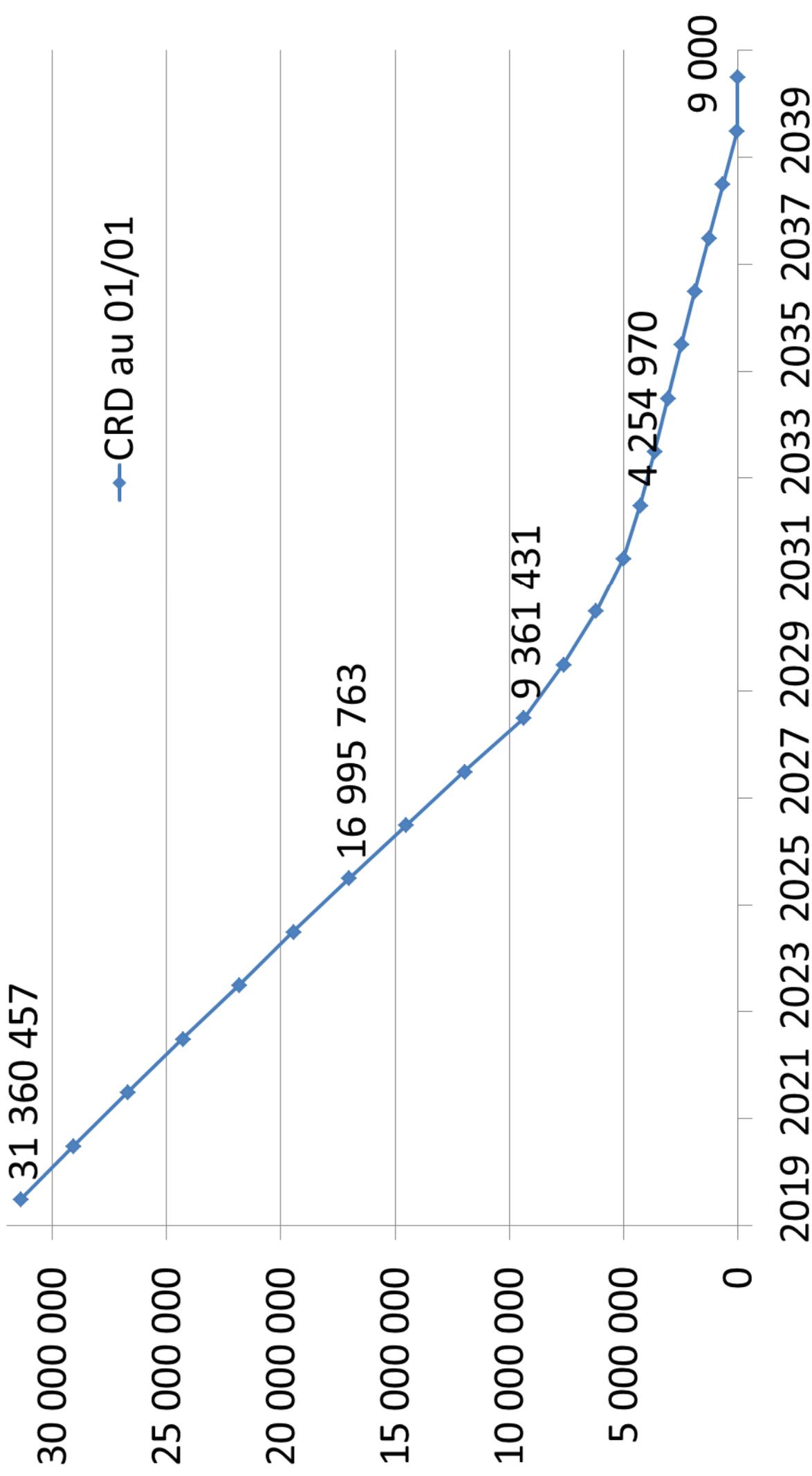
}	(K) = 2 298 202 €
	(I) = 1 005 654 €

Répartition par organisme prêteur

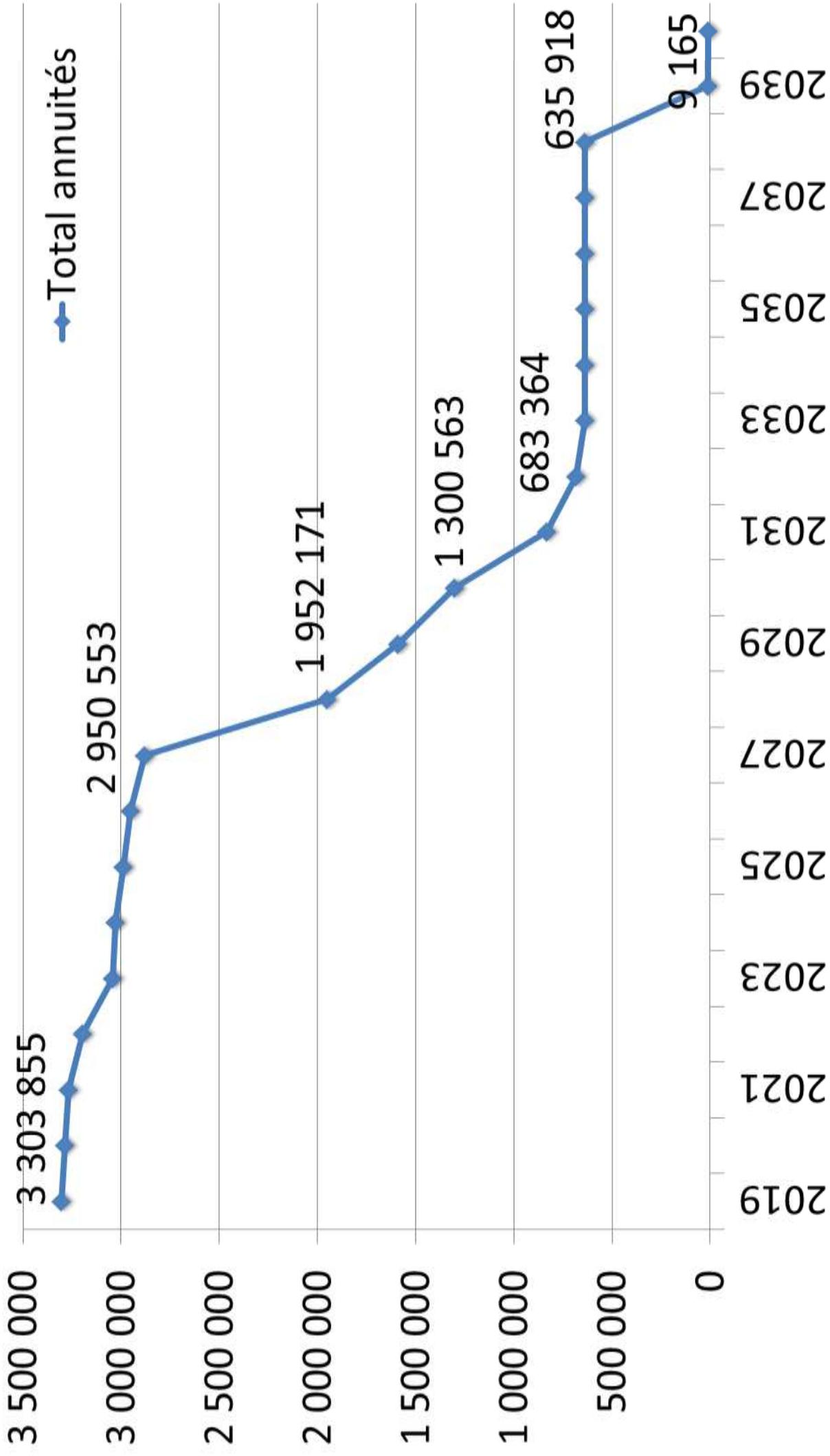
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
- DEXIA CREDIT LOCAL
- BANQUE POPULAIRE OCCITANE LE PASSAGE
- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD
- SFIL
- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES
- CREDIT MUTUEL AGEN PORTE DU PIN



Évolution de l'encours



Évolution des annuités annuelles en €



Épargnes et ratios

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Epargne brute (CAF)	5 939 771	6 150 846	7 907 401	7 744 346
Taux EB	74%	77%	81%	76%
Epargne nette	4 021 164	4 514 034	6 251 740	5 446 145
Taux EN	50%	57%	64%	54%
Encours dette 31/12	22 277 895	20 636 971	19 287 431	31 360 457
Capacité désendettement*	3,8	3,4	2,4	4,0

Service de L'Assainissement



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne





Le **D**ébat d'**O**rientations **B**udgétaires 2019

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Résultat de clôture 2018 (€) - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

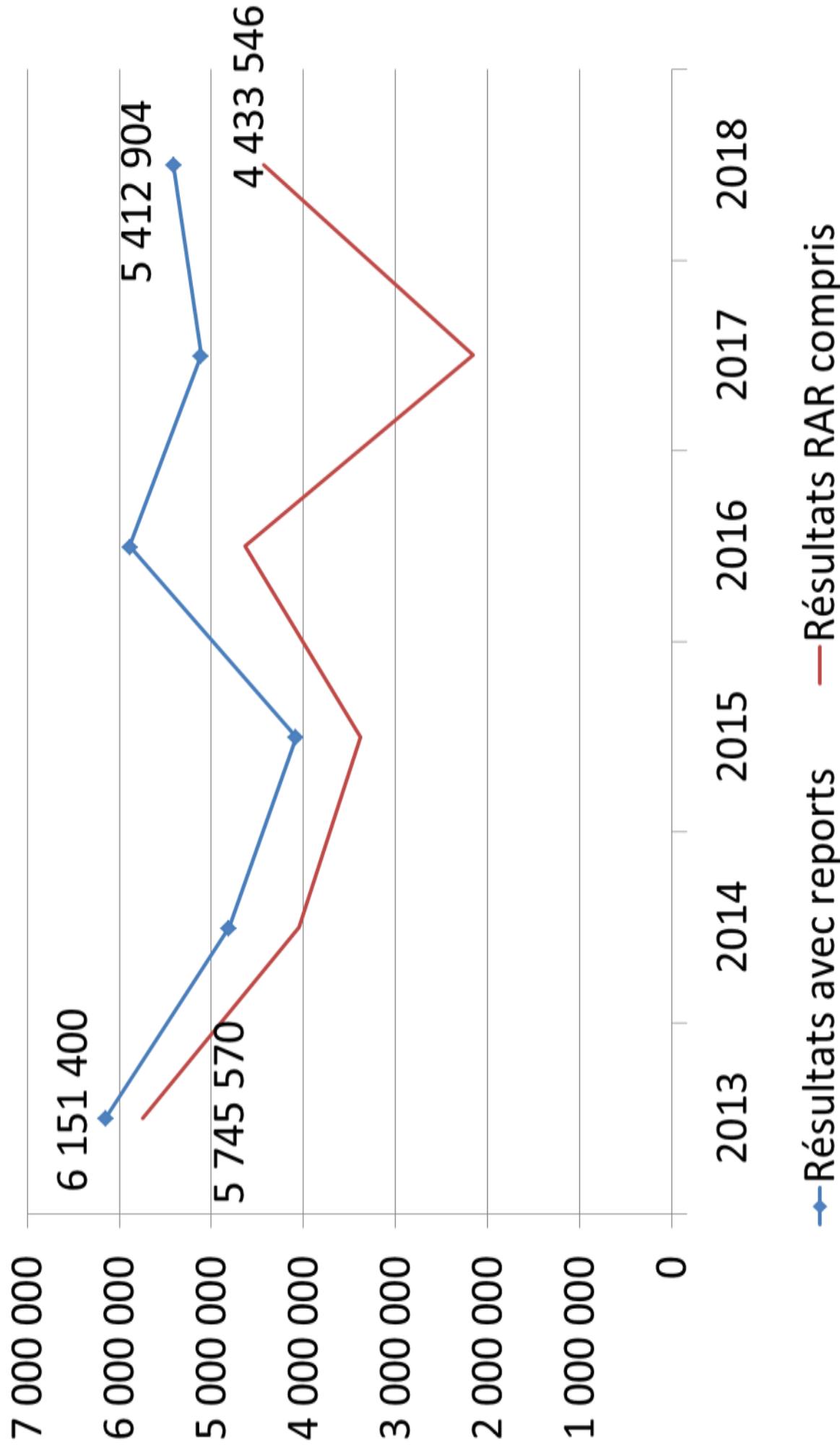
	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	1 545 433,12	1 485 286,25	3 030 719,37

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 784 690,39	- 402 505,55	2 382 184,84

Excédent de clôture	5 412 904,21
----------------------------	---------------------

	RAR 2018
DEFICIT	- 363 666

Évolution des résultats avec reports et RAR



P.P.I. ASSAINISSEMENT COLLECTIF (en € HT)

	2019	2020	2021
ALBRET	738 100	1 412 020	180 000
BRAME	929 275	315 000	92 000
NORD DE MARMANDE	891 983	654 350	318 800
NORD DU LOT	2 015 444	2 074 376	898 700
SUD DU LOT	1 146 260	1 408 500	152 000
TOURNON	605 800	330 000	30 000
PORTE DES LANDES	4 816 112	6 924 190	2 361 512
MAS D'AGENAIS	30 000	30 000	30 000
PENNE ST SYLVESTRE	875 950	4 054 200	1 530 000
SUD MARMANDE	155 900	79 000	35 500
FUMEL	765 142	1 670 000	1 610 000
total PPI/an	12 969 966	18 951 636	7 238 512
Total PPI 2019/2021	39 160 114		

Évolution dette assainissement collectif

🌊 Encours de dette au 01/01/2018 = 9 538 212 €

Capacité de désendettement = 4 ans

🌊 Annuité 2018 = 1 316 368 €

}	(K) = - 937 962 €
	(I) = 378 406 €

🌊 Nouveaux emprunts 2018 = + 5 515 000 €

🌊 Dette transférée au 01/01/2019 = + 3 893 944 €

🌊 Nouvel encours au 01/01/2019 = 17 692 184 €

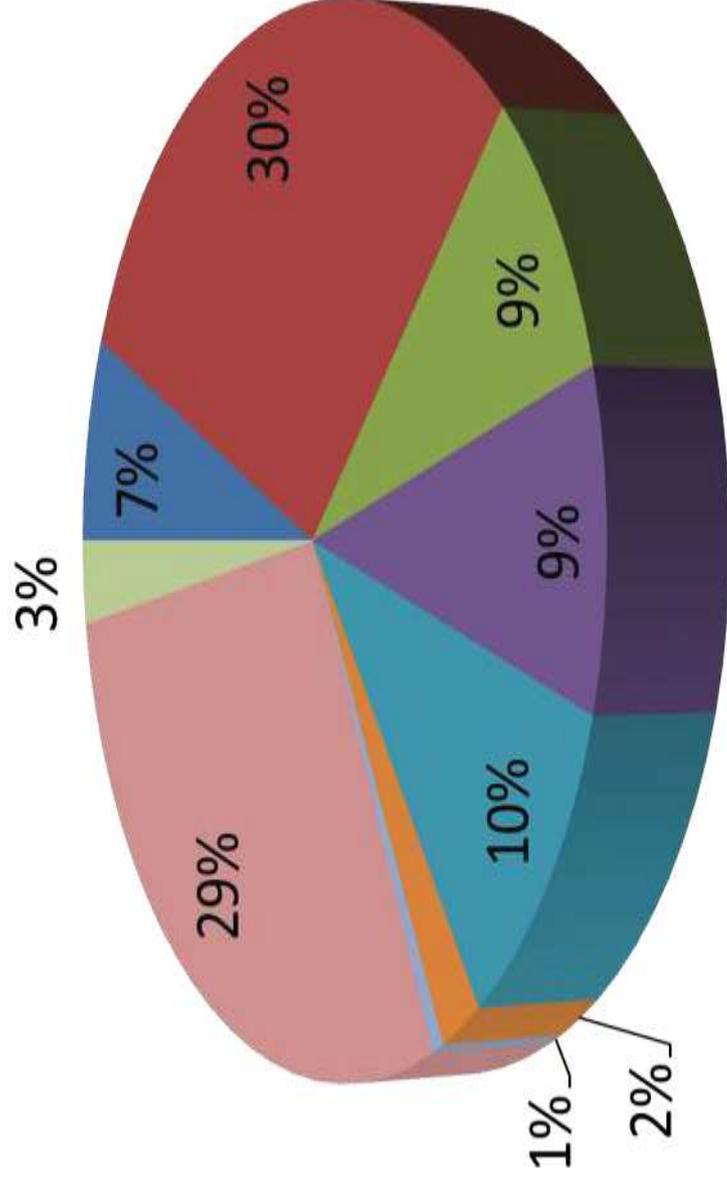
Capacité de désendettement = 7 ans

Annuité 2019 = 2 239 943 €

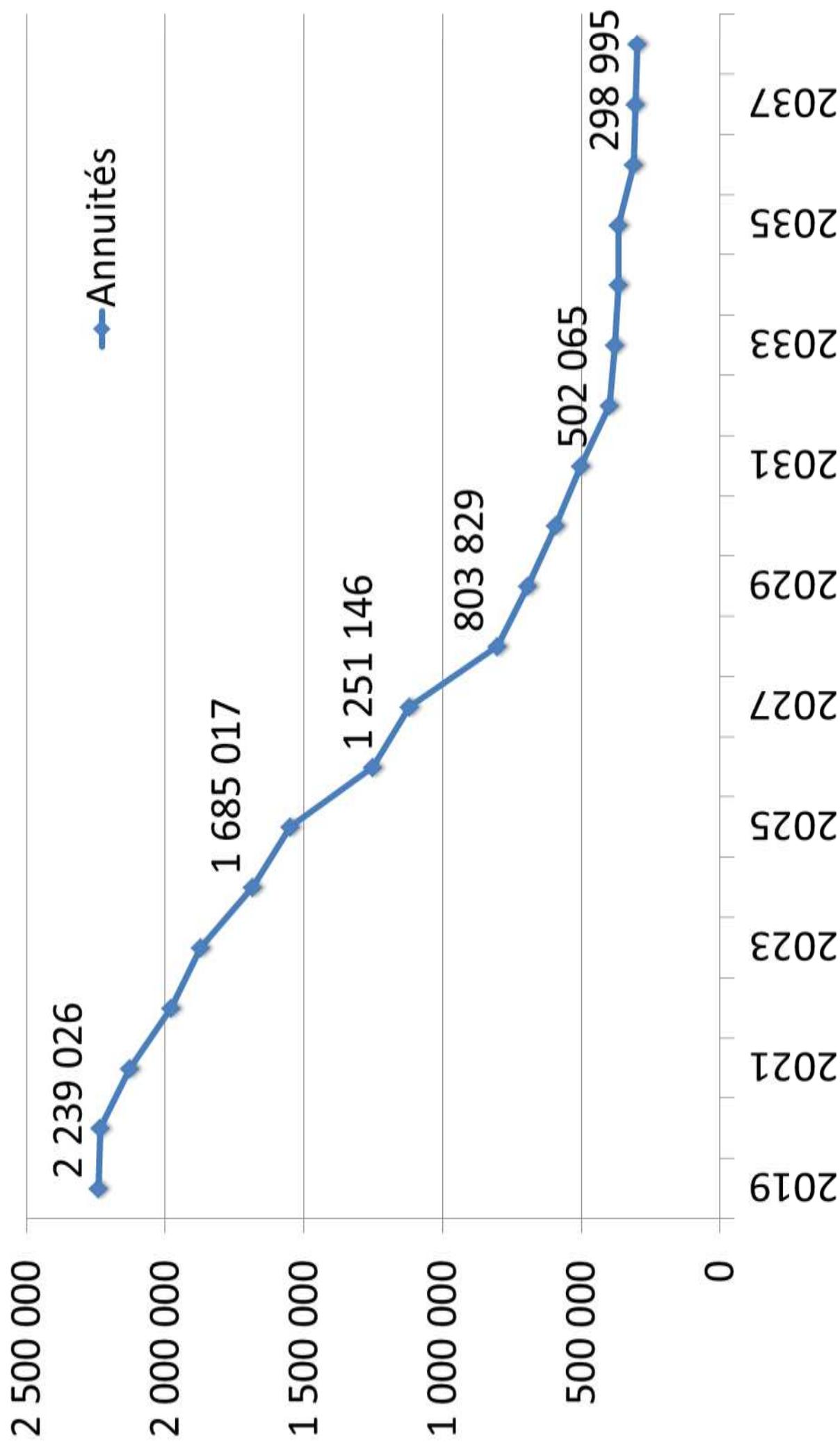
}	(K) = 1 697 772 €
	(I) = 542 171 €

Répartition par organisme prêteur

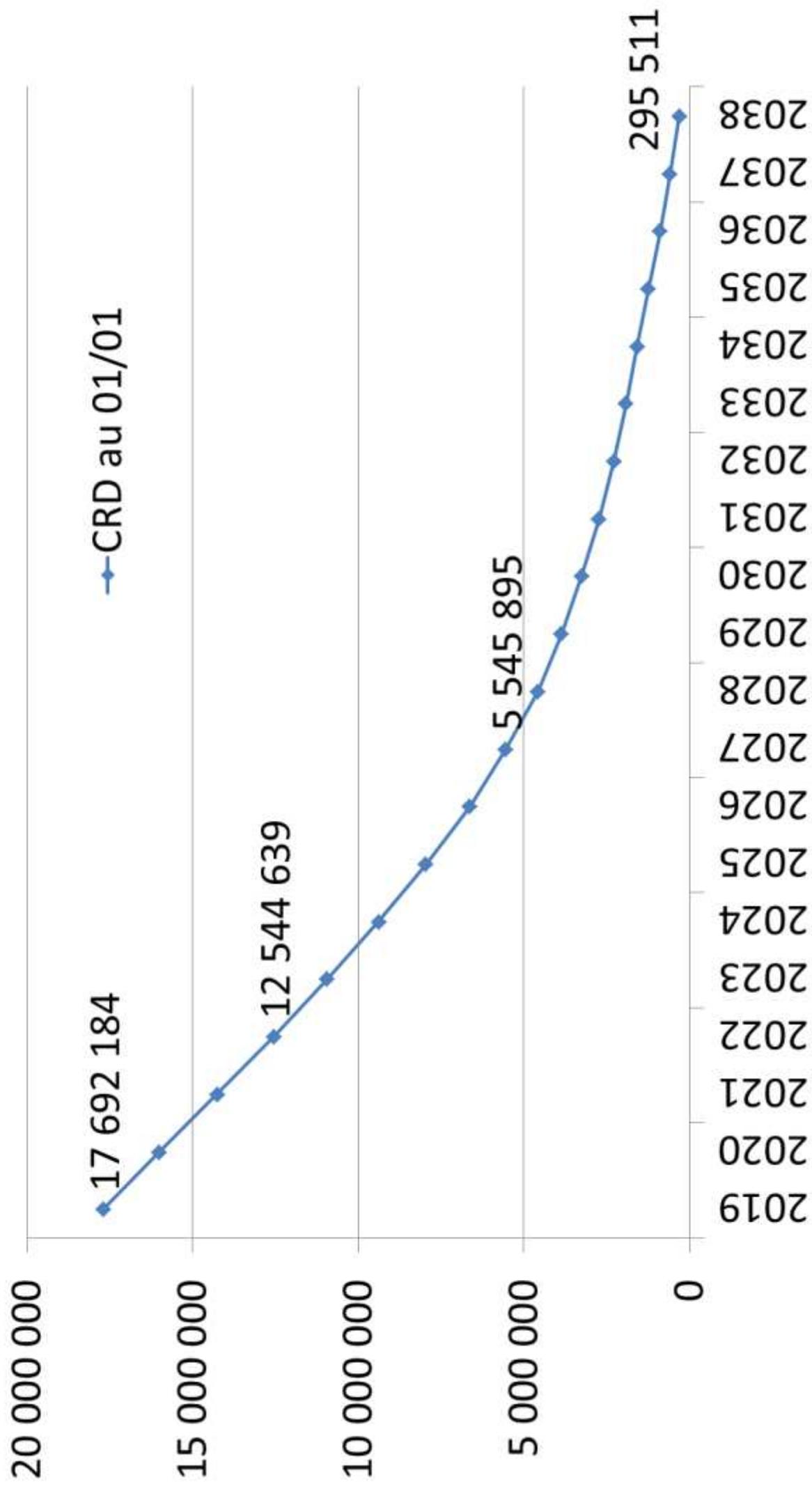
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D AQUITAINE
- DEXIA CREDIT LOCAL
- BANQUE POPULAIRE OCCITANE LE PASSAGE
- CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL
- BCME
- CREDIT MUTUEL AGEN PORTE DU PIN
- CREDIT FONCIER DE FRANCE



Évolution des Annuités annuelles en €



Évolution de l'encours



Épargnes et ratios

	2016	2017	2018	2019
Epargne brute (CAF)	2 155 395	2 134 636	2 319 444	2 308 747
Taux EB	67%	69%	68%	59%
Epargne nette	833 582	1 087 681	1 381 482	610 975
Taux EN	26%	35%	40%	16%
Encours au 31/12	9 334 628	9 720 200	9 538 212	17 692 184
Capacité désendettement	4,3	4,5	4,1	7,6

Régie

Eau Potable



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



Résultat de clôture 2018 (€) – Régie Eau Potable

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	- 215 352,78	1 265 417,13	1 050 064,35

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	28 364,70	296 769,36	325 134,06

Excédent de clôture	1 375 198,41
----------------------------	---------------------

	RAR 2018
DEFICIT	- 424 848

Orientations budgétaires 2019

- 💧 Exploitation = budget en hausse (extension territoriale)
- 💧 Investissement
 - Bâtiments Casteljaloux (980 000 € HT) et Nérac (480 200 € HT)
 - Aménagement nouveaux bâtiments (mobilier + informatique...)
 - Prévisions extension régie au 01/01/2020 (véhicules)
- 💧 Financement des investissements
 - Emprunt (1,56 M €)

Régie

Assainissement Collectif



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



Résultat de clôture 2018 (€) – Régie AC

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	611 701,53	256 535,19	868 236,72

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	26 611,14	- 6 172,78	20 438,36

Excédent de clôture	888 675,08
----------------------------	-------------------

	RAR 2018
DEFICIT/EXCEDENT	0

Orientations budgétaires 2019

- 💧 Exploitation = budget en hausse (extension territoriale)
 - Participation aux charges de fonctionnement nouveaux locaux (électricité, entretien, téléphonie...)
- 💧 Investissement
 - Participation investissement bâtiments Casteljaloux + Nérac
 - Aménagement nouveaux bâtiments (mobilier + informatique...)
 - Prévisions extension régie au 01/01/2020 (véhicules)
- 💧 Participation au financement des investissements
 - Emprunt (1,56 M €) = prorata budgets eau/AC nb abonnés

Assainissement Non Collectif



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



Résultat de clôture 2018 (€) – ANC

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	- 335 512,55	2 265 306,42	1 929 793,87

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 20 780,98	149 037,93	128 256,95

Excédent de clôture	2 058 050,82
----------------------------	---------------------

	RAR 2018
DEFICIT / EXCEDENT	0

Solidarité



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



Résultat de clôture 2018 (€) – SOLIDARITÉ

	Résultat exercice 2018	Résultat reporté	Résultat de clôture
SECTION D'EXPLOITATION	7 527,10	83 591,47	91 118,57

Excédent de clôture	91 118,57
----------------------------	------------------

Tarifs 2019



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot et Garonne



POLITIQUE TARIFAIRE EAU/AC

	TARIFS 2019 TTC/M3		
	Nb de tarifs	Mini	Maxi
Secteurs en DSP EAU	8	1,89 €	2,88 €
Secteurs en RÉGIE EAU	6	1,78 €	2,75 €
Secteurs en DSP AC	9	1,54 €	3,17 €
Secteurs en RÉGIE EAU	21	1,27 €	3,11 €

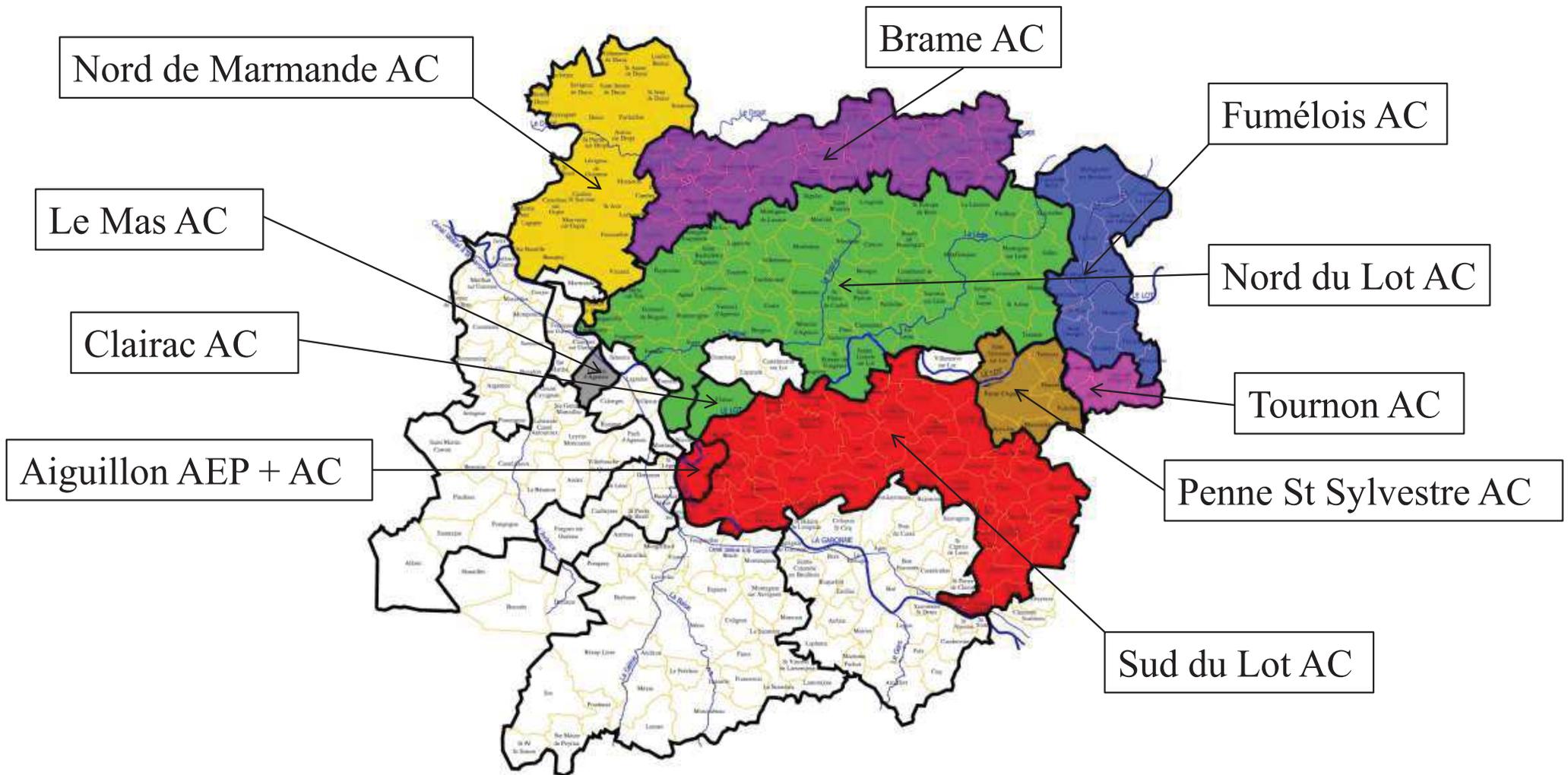
- 💧 Grande disparité → harmonisation et péréquation indispensables
- 💧 Prix unique ? (prochain mandat)
- 💧 Rééquilibrage nécessaire des parts « exploitation » et « investissement » pour les secteurs en régie

Exploitation des services Publics d'Assainissement

Territoires de la Brame, du Fumélois,
du Nord du Lot, du Nord de Marmande,
de Penne-St Sylvestre, du Sud du Lot et de Tournon
Communes d'Aiguillon (+AEP), de Clairac
et du Mas d'agenais



Les Territoires concernés



Les échéances des contrats DSP Assainissement

💧 Au 30 juin 2019

💧 Commune du Mas d'Agenais

💧 Au 31 décembre 2019

💧 Brame

💧 Nord du Lot

💧 Nord de Marmande

💧 Penne Saint Sylvestre

💧 Sud du Lot

💧 Aiguillon (+ AEP)

💧 Clairac

💧 Au 31 décembre 2020

💧 Tournon

Consultation des commissions

- 💧 Commissions Territoriales (février 2019)
- 💧 Commission « Administration Générale » (17 janvier 2019)
- 💧 Commission de Délégation de Service Public (17 janvier 2019)
- 💧 Commission Consultative des Services Publics Locaux (26 février 2019)

Territoire de B, NL, NM et SL

- 💧 Regroupement en 1 seul contrat
- 💧 Cohérence avec l'AEP
- 💧 Mutualisation des moyens humains et techniques du délégataire
- 💧 Rationalisation du coût du service

Territoire du Fumélois

- 💧 En régie jusqu'au 31 décembre 2019
- 💧 Pour 2019, mise à disposition du personnel de FVL et prestation de service
- 💧 Passage en DSP à compter du 1^{er} janvier 2020

Commune d'Aiguillon

- 💧 Echéances communes des contrats de DSP (AEP et AC)
- 💧 Ecart ruraux d'Aiguillon : Territoire du Sud du Lot
DSP AEP attribuée à SAUR (2019-2030)
- 💧 1 contrat DSP global pour les deux services AEP et AC,
mais passage en Régie si offres insatisfaisantes des candidats

Commune du Mas d'Agenais

- 💧 Echéance au 30 juin 2019
- 💧 La commune souhaite un passage en régie au 1^{er} juillet 2019
- 💧 Intégration à la Régie à l'antenne de Casteljaloux située à proximité

Territoire de PSS et commune de Tournon

- 💧 Ramener l'échéance de la DSP de Tournon au 31 décembre 2019
(avenant au contrat VEOLIA)
- 💧 Regrouper Tournon dans un contrat DSP avec Penne-St Sylvestre
et Dausse

Proposition de procédure de consultation

- 💧 Regroupement des 4 Territoires en 1 contrat : B, NL, NM, SL
- 💧 Communes de Clairac et Trentels insérées dans territoire de NL
- 💧 Fumélois, 1 contrat
- 💧 Regroupement PSS et Tournon en 1 seul contrat, raccourcir d'1 an le contrat de Tournon
- 💧 1 contrat commun AEP et AC pour Aiguillon
- 💧 Le Mas, passage en régie au 1^{er} juillet 2019

Proposition de procédure de consultation

💧 1 seule procédure

💧 4 lots

💧 L1 : Brame, Nord du Lot avec Clairac et Trentels, Nord de Marmande, Sud du Lot

💧 L2 : Fumélois

💧 L3 : Penne-St Sylvestre et Tournon

💧 L4 : Aiguillon AEP + AC

💧 Limitation à 2 le nombre de lots attribués à la même entreprise

💧 Durée des contrats : 12 ans